

FICHE PRATIQUE: RÉMUNÉRATIONS MINIMALES

Le tableau ci-dessous indique la grille des salaires minimaux, en brut, pour l'ensemble du personnel rattaché à la branche des services dans le tertiaire (ce qui est le cas de l'ensemble des salarié.e.s de Pénélope l'Agence).

A noter que celui-ci est en deçà du smic- cela est dû à un blocage dans les négociations au niveau de la branche, où toute augmentation sérieuse des salaires est refusée par les syndicats patronaux.

Statuts	Niv.	Coef	Ind.	Pt.	Rém.
Employés	I	120	444	3,876	1 720,94 €
		130	446	3,876	1 728,70 €
		140	448	3,876	1 736,45 €
	II	150	450	3,876	1 744,20 €
		160	452	3,876	1 751,95 €
	III	170	456	3,876	1 767,46 €
190		462	3,876	1 790,71 €	
TAM	IV	200	504	3,653	1 841,11 €
		220	522	3,653	1 906,87 €
	V	230	536	3,653	1 958,01 €
		240	551	3,653	2 012,80 €
	VI	250	565	3,653	2 063,95 €
		260	584	3,653	2 133,35 €